

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 COMPTE RENDU

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 24 mars 2022 à 18h30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 18 au 25 mars 2022.

22-1-1. Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Solidarité

22-1-2. Ukraine - Don- fonds de soutien- accueil des ukrainiens

Ressources Humaines

- 22-1-3. Temps de travail des agents communaux Loi de transformation de la Fonction Publique Territoriale Modification
- 22-1-4. CET Modification

Affaires juridiques

- 22-1-5. Acquisition d'un immeuble et de terrains sis 1741 avenue du Général de Gaulle/Pavé des Bois Blancs cadastrés AV 383, AV385 et AV164
- 22-1-6. Acquisition de terrain en nature de chemin sis au fond de la rue Saint Joesph « Chemin des peupliers » cadastré section BM 447

Logements

22-1-7. Opération de logements 11 chemin Saint Georges – Subvention d'équilibre

Intercommunalité

- 22-1-8. Fourrière animalière Création d'un SIVU Adhésion
- 22-1-9. Métropole Européenne de Lille Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) Concertation préalable – Avis du conseil municipal
- 22-1-10. Métropole Européenne de Lille -- Projet de modernisation de l'Aéroport de Lille-Lesquin -- Avis du conseil municipal

Culture

- 22-1-11. Musée de la Résistance Remboursement de frais à Mme H. Priego, Responsable du Musée
- 22-1-12. Musée de la Résistance Remboursement de frais à M. P. Zimmermann, Premier Adjoint

Enfance Property of the Enfance

22-1-13. Maison de l'enfance - Projet d'établissement - Modification

Ecole

- 22-1-14. Ecole des Obeaux Ouverture d'une classe UEMA
- 22-1-15. Contrat d'association avec les écoles privées Avenant n° 15
- 22-1-16. Plan de relance numérique dans les écoles Convention
- 22-1-17. Sorties scolaires et projets pédagogiques Participation communale

Jeunesse

22-1-18. Challenge Raid - Convention de partenariat avec l'ALJ

Vie associative

22-1-19. AIPE - Subvention exceptionnelle

Santé

22-1-20. Action « Ma ville se ligue » - Convention de partenariat avec le comité du nord de la Ligue Contre le Cancer

Développement durable

22-1-21. Renouvellement de l'adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Finances

- 22-1-22. Compte de gestion du trésorier principal
- 22-1-23. Compte administratif 2021
- 22-1-24. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021
- 22-1-25. Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1 Exercice 2022

Présents: M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL)

Absents excusés: MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN

Délibération n°22-1-1- Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

- ✓ M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué, est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°22-1-2- Solidarité - Ukraine - Don- fonds de soutien- accueil des ukrainiens

✓ Il est proposé d'autoriser monsieur le Maire à :

- ✓ assurer le versement d'un don de 10 000 euros au fonds de concours « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger : Action Ukraine » par l'intermédiaire de la DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ETRANGER, dans le cadre du FACECO,
- ✓ ouvrir une ligne de crédit «Action Ukraine- initiatives municipales » de 20 000 euros
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations n°22-1-3, -22-1-4, 22-1-7, 22-1-8, 22-1-11, 22-1-12, 22-1-13, 22-1-18, 22-1-19 et 22-1-21

✓ L'ensemble des délibérations fait l'objet d'un vote global et elles sont adoptées à l'unanimité

<u>Délibération n°22-1-5- Affaires Juridiques - Acquisition d'un immeuble et de terrains sis 1741 avenue du Général de</u> Gaulle/Payé des Bois Blancs cadastrés AV 383, AV385 et AV164

- ✓ Il s'agit de décider l'acquisition des trois parcelles sises 1741 av du Général de Gaulle et Pavé des Bois Blancs moyennant un prix global fixé à 1 260 000 €.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai).

<u>Délibération n°22-1-6- Affaires Juridiques - Acquisition de terrain en nature de chemin sis au fond de la rue Saint Joesph</u> « Chemin des peupliers » cadastré section BM 447

- ✓ Il s'agit de décider l'acquisition de la parcelle cadastrée en BM n°447 « Chemin des Peupliers », à l'euro symbolique et à payer les frais d'acquisition.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°22-1-9- Intercommunalité - Métropole Européenne de Lille - Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) - Concertation préalable - Avis du conseil municipal</u>

- ✓ Il est proposé de valider les 4 axes du SDIT soumis à la concertation préalable, à savoir :
 - La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing
 - La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne,
 - Le développement d'une offre de bus à haut niveau de service adaptée aux enjeux territoriaux avec deux nouvelles lignes entre Villeneuve d'Ascq et Marcq-en-Baroeul et entre Villeneuve d'Ascq et Lille.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité

<u>Délibération n°22-1-10- Intercommunalité- Métropole Européenne de Lille – Projet de modernisation de l'Aéroport de Lille-Lesquin – Avis du conseil municipal</u>

- ✓ Il s'agit d'émettre un avis favorable sur le projet d'intérêt métropolitain, sous la réserve de conditions conformes aux souhaits des communes voisines de l'aéroport, directement impactées par les nuisances générées par cet équipement,
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-1-14- Ecoles - Ecole des Obeaux - Ouverture d'une classe UEMA

- ✓ Dans le cadre du quatrième Plan Autisme visant à garantir la scolarisation des enfants atteints de troubles de l'autisme en milieu ordinaire, une unité d'enseignement maternelle autisme (U.E.M.A.) pourrait s'ouvrir à la rentrée prochaine à l'école des Obeaux.
- ✓ Ce projet favoriserait la réussite dans les apprentissages à travers l'inclusion.
- Le seul coût incombant à la commune sera celui du fonctionnement du bâtiment, les autres dépenses étant prises en charge par l'Education Nationale et l'association porteuse du projet.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-1-15- Ecoles - Contrat d'association avec les écoles privées - Avenant n° 15

- Le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat est basé sur le coût d'un enfant scolarisé dans nos écoles publiques.
- ✓ Le montant du forfait est fixé, pour l'année scolaire 2021/2022 à :
 - √ 922,71 € pour un enfant scolarisé en maternelle
 - √ 407,85 € pour un enfant scolarisé en primaire
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-1-16- Ecoles - Plan de relance numérique dans les écoles - Convention

- Dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles, la commune a répondu à un appel à projets visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3).
 Le dossier a été retenu et a obtenu une aide représentant 70 % du montant total des acquisitions.
 Pour obtenir le versement de la subvention il convient de signer la convention fixant les modalités de cette subvention.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-1-17- Ecoles - Sorties scolaires et projets pédagogiques - Participation communale

- La commune a décidé d'allouer une participation financière à chaque enfant domicilié à Bondues ayant participé à une sortie scolaire à raison d'une fois dans le courant du cycle cours moyen, traditionnellement en CM2.
- Il est proposé de convenir de verser cette participation aux élèves une fois au cours de leur parcours élémentaire sans en fixer le niveau.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°22-1-20- Santé - Action « Ma ville se ligue » - Convention de partenariat avec le comité du nord de la Ligue Contre le Cancer</u>

- Le Comité du Nord de la Ligue Nationale contre le cancer propose à la Ville de Bondues de participer au dispositif « Ma Ville se Ligue contre le Cancer », projet à partir duquel sont déclinées des actions de prévention à l'égard de ses populations.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-1-22- Finances - Compte de gestion du trésorier principal

- ✓ Il s'agit de la restitution des comptes du comptable public pour l'année 2021 qui sont soumis au vote du conseil municipal.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°22-1-23- Finances - Compte administratif 2021

- ✓ Il s'agit de la restitution des comptes de l'ordonnateur pour l'année 2021 qui sont soumis au vote du conseil municipal.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°22-1-24- Finances - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021

- ✓ Il s'agit d'affecter le résultat 2021 au budget primitif 2022.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°22-1-25- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1 - Exercice 2022

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai).

Patrick De ebarre Maire de Ebndues